

## COMPTE RENDU DE MANDAT DU CSA ACADEMIQUE DU 16 JANVIER 2024

« Je regrette de ne pas pouvoir aller plus loin,  
mais moi aussi j'ai des contraintes »

La FNEC FP-FO est représentée par : Marie André, Emmanuelle Bouchet, Annick Camalet et Christian Robert.

### RÉCAPITULATIF DES VOTES EXPRIMÉS :

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Carte des formations	<b>FO, FSU</b>		UNSA, SGEN	

### SOMMAIRE :

- **Page 1 : Réponses du Recteur aux déclarations liminaires**
- **Page 2 : Répartition des moyens d'enseignement**
- **Page 6 : Carte des formations**
- **Page : Groupes de niveaux**

### Réponses du Recteur

Le Recteur déclare qu'il ne fera aucun commentaire sur la Ministre qu'il n'a pas encore rencontrée en tant que ministre de l'Éducation Nationale.

Les arbitrages et les choix présentés sont réglementaires et validés par le ministère. Le Recteur reconnaît que les groupes de niveaux ne font pas l'unanimité et que l'absence de textes est effectivement un sujet, l'académie débute les vacances de février dans les premières donc la préparation de la rentrée sera très courte. Pour ne pas être en difficultés, les services se sont basés sur les indications nationales.

Concernant les prépa lycée, il n'y a pas de carte, il est demandé de prévoir 1 classe prépa par département à titre expérimental, l'obligation de l'obtention du DNB pour entrer au lycée n'est applicable qu'à partir de l'an prochain. Les chefs d'établissement avec les DASENs vont devoir identifier sur la base des résultats des dernières années où il peut y avoir une demande et sur la base du volontariat des élèves. Quelques emplois sont mis de côté pour les prépa lycées.

Concernant le pôle lutte harcèlement, les emplois sont stabilisés, les moyens injectés le sont sur les moyens supplémentaires 2023.

L'article 53 créant les PAS a été retoqué par le conseil constitutionnel mais l'Académie est prête, pour l'instant le Recteur est en attente d'informations nationales.

Concernant les enfants à la rue, le Recteur a été interpellé par le maire de Toulouse via les médias. Le courrier du maire est arrivé après le CSAA. Le Recteur a demandé aux IEN via le DASEN quelle était la situation dans les écoles. Les IEN ont indiqué que les écoles étaient accessibles à plusieurs personnes, Éducation Nationale et collectivités. Le Recteur a donc indiqué au maire qu'il lui était impossible d'identifier les personnes impliquées dans les occupations. Mais une directrice devant un huissier de justice a assumé ses responsabilités sans donner son nom mais en donnant son titre, le préfet a informé le Recteur qui a demandé au DASEN de vérifier la véracité des propos. La collègue a confirmé en tant que citoyenne, mais elle a les clés de l'école en tant que directrice. Les personnes qui occupent illégalement des locaux sont passibles de 3 ans de prison et de 4 500€ d'amende, on les expose d'un point de vue juridique, mais il y a

également une responsabilité administrative de la personne qui permet l'entrée. A partir du moment où le Recteur a connaissance des faits sa responsabilité est également engagée.

Le Recteur énumère ce qui a été fait par le Rectorat : recensement de toutes les familles en situation d'urgence, concertation à la fois avec la préfecture et la mairie, transmission des cas urgents à la mairie, obtention de la gratuité du petit déjeuner, ouverture de 2 centres d'hébergement au mois de novembre par la préfecture, obtention d'une enveloppe d'une enveloppe de 20 000 euros, attribution d'une aide exceptionnelle pour distribution de vêtements chauds, d'équipements scolaires, survêtements, équipements de piscine, cartables et souscription d'assurance, recrutement d'une chargée de mission sur la thématique de la précarité dans la Haute-Garonne, mise en place d'un accompagnement renforcé des enfants recensés par les médiateurs et la chargée et de mission, suivi pédagogique et de l'assiduité scolaire et des besoins par les médiateurs et le CASNAV. Il y a 147 familles donc 147 enfants sur les 206 qui sont concernés, scolarisés dans une soixantaine d'écoles où tout se passe bien, il n'y a que 5 écoles où il y a des occupations, ce qui nous met en difficulté dans notre relation avec la collectivité, ça peut avoir des retombées dans les relations avec les chefs d'établissement.

## 1 Approbation des PV des CSAA des 13 février et 10 juillet

PV les 2 votés à l'unanimité

## 2- Répartition des moyens d'enseignement 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré.

### Au niveau national

Dans le 1<sup>er</sup> degré : baisse de près de 55 500 élèves et restitution de 650 emplois.

Dans le 2nd degré : 7830 élèves de moins et création de 1674 emplois.

Concernant les postes administratifs et ITRF : création de 153 ETP dans le cadre de l'administration du SNU, de 40 ETP jeunesse et sport essentiellement des postes d'inspection et création de 60 emplois numériques pour l'administration centrale et enfin au niveau de l'école inclusive création de 3000 emplois AESH.

**158 ETP dans l'académie : 149 ETP dans le 2<sup>nd</sup> degré, 5 ETP de personnels administratifs en EPLE, 2 ETP de personnel de direction absorbées par les 2 ouvertures en Haute-Garonne et 2 ETP de CPE.**

### Premier degré :

#### Contexte démographique :

1er degré	Prévision RS2024	Ecart Prévisions Constat	% Ecart Prévisions Constat
Ariège	10 517	-90	-0,8%
Aveyron	15 669	-127	-0,8%
Haute-Garonne	119 663	-330	-0,3%
Gers	12 218	-117	-0,9%
Lot	10 733	-48	-0,4%
Hautes-Pyrénées	14 597	-242	-1,6%
Tarn	26 211	-588	-2,2%
Tarn-et-Garonne	21 372	-159	-0,7%
Académie	230 980	-1 701	-0,7%

Rentrée 2024: -1 701 élèves soit -0,7%.  
Baisse dans tous les départements : entre -0,3% et -2,2%

### Budget académie de Toulouse :

#### Evolution des moyens d'enseignement à la rentrée 2024 :

##### Premier degré :

- 33 ETP déclinés entre -42 ETP en PAE à la rentrée 2024 et + 9 ETP en SE complémentaire de la rentrée 2024  
Auquel s'ajoute +20 ETP : reconduction de l'autorisation de SE de la rentrée 2023 et + 13 ETP : réaffectation des stagiaires à temps complet : soit 0 ETP.

##### Second degré :

+40 ETP déclinés entre +18 ETP en PAE à la rentrée 2024 et + 22 ETP en SE complémentaire de la rentrée 2024  
Auquel s'ajoute +109 ETP : reconduction de l'autorisation de SE de la rentrée 2023 : soit +149 ETP.

**PAE = plafond d'emplois = il est ministériel, c'est le nombre d'emplois à ne pas dépasser. Le ministère des finances se base sur le PAE ministériel. Le ministère redéploie les postes sur les académies sans bouger le plafond d'emplois. Il est annuel pas le SE.**

**SE = schéma d'emplois = autorisation de consommation, redéploiement des postes entre académie. Une académie qui ne consomme pas les postes ou qui a une forte baisse des effectifs va avoir un schéma d'emploi négatif sans baisser son plafond d'emplois.**

2024 : - 40 ETP au niveau du plafond d'emploi mais + 9 ETP au titre du schéma d'emploi 2024. Auxquels s'ajoutent les 20 ETP de 2023 (qui deviennent des postes en dur) ce qui fait 29 ETP au titre du schéma d'emploi. 13 stagiaires réaffectés à temps plein, ce qui ne se produira pas tous les ans.

Le choix a été fait de ne retirer aucun poste dans aucun département même si le taux d'encadrement est hétérogène. Par la mécanique de la baisse des effectifs tous les départements gagnent en taux d'encadrement. Les 25 postes provisoires de la rentrée 2021 restent toujours en provisoire et sont toujours reconduits d'une année sur l'autre.

Plafonnement à 24 : 89,2% au niveau de l'académie (au-dessus de la moyenne nationale), l'objectif est de 100%.

La FNEC FP FO rappelle que le P/E reste une moyenne qui cache des inégalités de territoires et ne tient pas compte de la réalité du terrain. La baisse des effectifs aurait pu permettre une amélioration des conditions de travail de tous.

A noter que l'UNSA propose qu'il y ait un redéploiement des postes du 1<sup>er</sup> degré entre les différents départements de l'académie « *pour que ce soit équitable* » vers la Haute-Garonne. « *La baisse démographique permet de retrouver une marge de manœuvre.* » Propose de regrouper les écoles rurales pour récupérer des postes.

Le Recteur répond que fermer une classe à certains endroits équivaut à fermer une école ce qui n'est pas rien. De façon ironique indique à l'UNSA qu'il a entendu leur proposition « *comme vous êtes offensif sur le sujet on va expérimenter dans l'Ariège, l'Ariège sera le département où il peut y avoir une négociation locale pour transférer les postes sur l'agglomération toulousaine, on vous soutiendra.* »

## 2<sup>nd</sup> degré

Dans le 2<sup>nd</sup> degré il y a un fort redéploiement, parce que les postes, qui étaient provisoires, n'ont pas été injectés dans les structures, ils ont été utilisés dans le remplacement, pour financer les BDE et pour éviter le co-financement de l'apprentissage. A la rentrée, ils vont être injectés dans les établissements, car le Rectorat table sur la pérennisation de ces postes, s'ils ne sont pas confirmés l'an prochain, cela va tout désorganiser. L'an prochain les BDE seront financés par les CFA.

Le ministère a mis en dur le schéma d'emploi 2024 dès la préparation de rentrée et autorisé les académies à utiliser le schéma dès le début d'année en dur 2023 à la condition de le consommer en décembre. Les académies qui n'ont pas consommé en décembre ont vu leur schéma d'emploi retiré. Le meilleur moyen de les conserver c'est de faire la démonstration qu'ils sont utiles.

Le Recteur indique que s'il y a des difficultés ici ou là, l'académie sur-consommera mais il faut que ce soit raisonnable.

## Stabilisation des effectifs dans le 2<sup>nd</sup> degré.

2 <sup>nd</sup> degré public	Prévisions RS 2024	Prévisions RS 2024 Variations attendues	Prévisions RS 2024 Variations attendues
Ariège	10 150	- 87	-0,8%
Aveyron	12 426	- 203	- 1,6%
Haute-Garonne	105 478	951	0,9%
Gers	11 415	61	0,5%
Lot	9 979	- 40	- 0,4%
Hautes-Pyrénées	14 116	-188	-1,3%
Tarn	24 963	- 278	- 1,1%
Tarn-et-Garonne	18 519	- 179	- 1 %
Académie	<b>207 046</b>	<b>37</b>	<b>0%</b>

### Proposition de répartition des emplois dans le second degré de l'académie de Toulouse:

#### Contexte démographique :

+ 37 élèves attendus à la RS 2024 soit une stabilité des effectifs

Second degré public	Prévisions RS 2024	Prévisions RS 2024 variations attendues	Prévisions RS 2024 Variations attendues
Premier cycle	119 376	-93	-0,1%
Second cycle GT	57 392	-267	-0,5%
Second cycle pro	20 574	325	1,6%
Post-bac	9 704	72	0,7%
<b>Total</b>	<b>207 046</b>	<b>37</b>	<b>0%</b>

**Evolution par niveau de formation :**  
Hausse en LP.  
Baisse en LGT.

**Evolution par département :**  
Augmentation concentrée sur la Haute-Garonne: + 951 élèves.

#### Ressources :

+ 149 ETP

#### Répartition du budget :

+ 127 ETP DGH établissements:  
+125 ETP en collèges  
+53 ETP en LP  
- 51 ETP en LGT

+ 12 ETP au titre des ULIS

+ 10 ETP au titre des prépa-lycée

#### Evolution DGH/E (hors ULIS et prépa-lycée)

DGH/E collèges : 1,24 (1,22)  
DGH/E LP : 2,32 (2,30)  
DGH/E LGT : 1,47 (1,47)

Académie : 1,43 (1,41)

#### Besoins :

##### Collèges :

La grille horaire de 6<sup>ème</sup> est modifiée à la RS 2024 : elle passe de 29 à 28 heures, soit 60 ETP pour l'académie réinvestis dans la mise en place des groupes de niveaux.

- 17 ETP au titre de l'évolution des structures divisionnaires

+ 142 ETP au titre d'une dotation complémentaire pour les groupes de niveaux en mathématiques et français en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>

Les groupes de niveaux pour l'enseignement des mathématiques et du français pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> sont mis en place à la rentrée 2024 afin de mieux gérer l'hétérogénéité des élèves au collège et de faire progresser tous les élèves - avec des groupes limités à 15 élèves pour les plus en difficulté.

Soit + 125 ETP.

LP : + 53 ETP dont évolution de la CDF 2024 en voie pro pré-bac : + 24 ETP (nouveaux projets CDF 2024 : + 11 ETP et ajustements de juin/juillet 2023 : + 13 ETP).

LGT : - 51 ETP dont évolution de la CDF 2024 en STS : -20 ETP

Mise en place des « Prépa-lycée » : + 10 ETP

Créations d'ULIS : + 12 ETP

2024 : + 40 ETP (18 ETP PAE et 22 ETP SE) et conservation de 109 ETP au titre du schéma d'emploi 2023. Ce qui fait 131 postes au titre du schéma d'emploi. Le Recteur ne voit pas comment le ministère pourrait faire marche arrière et retirer ces postes à l'académie, il reconnaît qu'il ne sait pas comment il pourrait fonctionner sans ces postes.

Augmentation du nombre de contractuels : 150 dont 50 en mathématiques et 50 en français pour mise en œuvre des groupes de niveaux. Les contractuels vont être recrutés à partir de maintenant pour les former, de manière à ce qu'il n'y ait pas de grande différence entre titulaires et contractuels.

La FNEC FP FO rappelle sa revendication du recrutement de personnels sous statut en nombre suffisant.

FNEC FP FO : Dans le détail avec 149 ETP, quand on met en relation les moyens et ce qui serait consommé par la mise en œuvre des groupes de niveau en classe de 6e et de 5<sup>e</sup>, il y a un delta extrêmement important. Dans le Tarn avec 14,74 ETP et une très légère baisse des effectifs pour mettre en œuvre ces mesures au niveau des collèges, il faudrait une quarantaine d'ETP. Notre académie est une académie dans laquelle pour les dotations en lycée le seuil est particulièrement élevé 36 élèves par division alors que dans la plupart c'est 35. Malgré l'optimisme que vous affichez, nous sommes obligés de dire que sur le terrain ça va être un peu plus compliqué.

### 3- Carte des formations

Baisse des effectifs en BTS : 17% en 4 ans. 3200 places vides, en première année 73% de remplissage en moyenne et en 2e année 56%.

Voie professionnelle : +1,8%. En Haute Garonne difficultés à satisfaire les premiers vœux (50% en Haute-Garonne, 75% dans le Gers et en Ariège) par manque de places, difficultés de financement des structures de petites tailles avec des faibles effectifs et capacité d'accueil à Toulouse qui est insuffisante pour intégrer les sortants de 3<sup>e</sup>.

477 ouvertures, 243 fermetures et 58 transformations : 234 places supplémentaires à la rentrée prochaine. Augmentation des capacités en 2nde, seule baisse : le CAP coiffure à Hélène Boucher (- 6 places). Concernant les SCIL et les mentions complémentaires 240 places. 8 SCIL et 12 mentions complémentaires.

#### Evolution de la carte des BTS

- BTS CG - LGT Gabriel Fauré à Foix : - 24
- BTS CG - LGT Jean Vigo à Millau : -18
- BTS CG - LGT Bagatelle à St Gaudens : -12
- BTS CG - LPO Aragon à Muret : -24
- BTS CG - LPO Raymond Naves à Toulouse : -35
- BTS CPI - LPO Gaston Monnerville à Cahors : -15
- BTS CCST - LPO d'Artagnan à Nogaro : -18
- BTS Esthétique - LP Reffye à Tarbes : -16
- BTS Métiers des services à l'Environnement - LP Riess à Mazamet : -15

FNEC FP FO : Sur cette carte des formations il y a des incohérences qui se reflètent jusqu'au salon info sup où des BTS étaient représentés alors qu'ils sont fermés. Il y a également la question des investissements importants sur des plateaux techniques, comme à Tarbes. Parfois les décisions de fermeture de BTS sur des lycées professionnels adossés à des lycées généraux et technologiques vont avoir des conséquences dans les lycées professionnels mais aussi dans les lycées généraux et technologiques (exemple de Mazamet), il faut tenir compte de l'ensemble de ces éléments.

Concernant les BTS et les apprentis on se rend compte qu'il y a des apprentis en première année mais pas forcément en 2e année la solution de l'apprentissage n'est donc pas miraculeuse.

Quelques interrogations notamment sur les bacs pros : le bac pro Bellevue qui avait été ouvert exceptionnellement à la rentrée 2023 et qui n'apparaît, est-ce qu'il est maintenu ou pas ? Le bac pro photonique à Déodat sur lequel on attend aussi des éléments de réponse qui si j'ai bien compris devaient être donnés à ce CSA.

La 2<sup>nde</sup> du bac pro de Bellevue est maintenue avec un effectif de 62.

Le bac pro photonique fait partie des formations prévues à l'ouverture, on a l'accord du Conseil régional mais les référentiels et formations des enseignants ne sont effectifs pour septembre 2024. Mesure et inscrite pour 2025.

Dans cette proposition il y a de nombreuses fermetures concernant les BTS CG, ce qui est surprenant au vu des critères utilisées par l'Académie pour préparer cette carte : il y a des besoins dans le secteur, contrairement à la situation nationale, le taux d'insertion est plutôt favorable, les intentions d'embauche sont importantes et il y a des difficultés à recruter.

La FNEC FP FO revendique la possibilité pour chaque élève de suivre la formation de son choix au plus près de chez lui. De plus sur certains territoires aucun autre lycée public n'offre cette formation mais le secteur privé le fait. La FNEC FP FO rappelle son attachement au lycée professionnel en lieu et place de l'apprentissage.

Après discussions

BTS LGT Gabriel Fauré à Foix annulation de la fermeture, baisse de la capacité à 18

BTS LGT Bagatelle à Saint Gaudens, annulation fermeture

BTS LP Reffye Tarbes, le seul de l'académie qui est ouvert depuis 2 ans, donne encore une chance

BTS LGT Jean Vigo Millau baisse de la capacité à 9 du BTS CG et PME

### Groupes de niveaux français/mathématiques en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>

Groupe	G1	G2	G3	G4	G5	G6
Score	< 200	200 - 225	225 - 250	250 - 275	275 - 300	> 300

#### Une dotation ajustée en fonction des résultats aux évaluations de 6<sup>ème</sup>

- Niveau 1 (G1)** : score moyen inférieur à 200
- Niveau 2 (G2+G3+G4)** : score moyen entre 200 et 275
- Niveau 3 (G5+G6)** : score moyen supérieur à 275

#### Résultats aux évaluations de 6<sup>ème</sup> (2023)

Français (%)	Toulouse	National
Niveau 1	<b>9</b>	<b>11,4</b>
Niveau 2	<b>52,8</b>	<b>55,1</b>
Niveau 3	<b>38,2</b>	<b>33,5</b>
Total	<b>100</b>	<b>100</b>

Maths (%)	Toulouse	National
Niveau 1	<b>11,5</b>	<b>14,9</b>
Niveau 2	<b>51,1</b>	<b>53,2</b>
Niveau 3	<b>37,4</b>	<b>31,9</b>
Total	<b>100</b>	<b>100</b>

**Nombre d'élèves par niveau** { ✓ Niveau 1 : **15** élèves  
✓ Niveau 2 : **26** élèves  
✓ Niveau 3 : **30** élèves

**Coût total : 202 ETP** { ✓ 1 h de renforcement en 6<sup>ème</sup> : **60 ETP**  
✓ Dotation complémentaire : **142 ETP**

La FNEC FP FO insiste sur la nécessité de ne pas créer des classes de niveaux. La difficulté va se poser dans les petits établissements. Le réseau entre établissements en zone rurale va avoir du mal à être mis en œuvre. Les chefs d'établissement vont avoir du travail pour mettre en œuvre cette réforme.